

Réunion du 14 octobre 2025

Présents : Dugué, Jeanneau, Moreau, Grenon, Lhuair, Bate, Chollet, Vincent, Julliard, Pouilloux, Carmagnac

Excusés : Guilloteau →procuration Grenon, Bureau, Durot, Delahaye

Secrétaire de séance: Mme GRENON Christine

<<<<→>>>>

Compte-rendu des commissions :

maison médicale :

Monsieur le Maire donne lecture de la demande des kinés qui souhaitent accueillir un coach sportif au sein de leur espace et sollicite l'autorisation du conseil municipal pour sous-louer l'espace. Le conseil municipal décide d'interroger la sous-préfecture afin de s'assurer de la faisabilité de ce type de sous-location.

Travaux : des devis sont en cours pour des reprises sur la couverture de la cantine, ainsi que la toiture du salon de coiffure.

Un devis a également été demandé concernant l'écoulement d'eau sur le bâtiment acheté récemment Avenue de Cognac.

L'entreprise Guément doit intervenir le 15/10 pour la fin des travaux programmés à savoir muret du lavoir et enrobé.

Ecole : Un dossier de demande de subvention pour grosses réparations sur le groupe scolaire a été déposé au conseil départemental, cependant l'enveloppe départementale ne permettra pas de répondre favorablement au dossier.

Par conséquent, le conseil municipal décide de déposer une demande de DETR dès l'ouverture du dispositif.

Le Conseil Départemental souhaite que pour tous les dossiers accordés les demandes de versement des subventions soient adressées avant la fin d'année.

Logement de la Poste : un devis sera demandé à la société OPTIMUM afin de faire un grand ménage suite aux travaux avant de diffuser une annonce de location.

Téléphonie : la téléphonie de l'école a été reprise par la société REX ROTARY. Les enseignantes demandent 5 postes sur l'école. Le conseil valide cette demande.

Eglise : le devis pour le remplacement des luminaires sous l'égide des bâtiments de France s'élève à 8 400 € HT. L'étude du devis sera approfondie.

Maison de santé : le montant de la taxe d'ordures ménagères s'élève à 514€ et sera réparti

en fonction des différents loyers.

Il faudra également calculer les frais de ménage et les répartir pour un paiement à compter du 1^{er} janvier 2026.

Acquisition bâtiment Avenue de Cognac :

Il faut prévoir un nettoyage à l'aide du tractopelle (arbres ...)

Les bornages et passages sont à revoir.

Le rail de la porte d'accès doit être réparé.

Monsieur Jeanneau a sollicité les entreprises pour les devis des travaux listés afin qu'ils soient réalisés et payés avant la fin d'année.

PLU : Suite à la commission CDEPENAF qui a eu lieu à La Rochelle, un avis favorable a été transmis à la mairie pour le projet de la zone.

Monsieur le Maire a signé l'achat des terrains de la SA SUNMER chez Maître Denis. Il faut désormais réfléchir au projet de lotissement.

M. le Maire donne lecture d'une demande d'un administré qui propose un échange de parcelle entre un terrain qui lui appartient dans la zone des Agrières contre une partie de terrain sur cet achat.

L'urbaniste en charge du PLU déconseille cet échange afin de garder une coulée verte.

En effet, la surface conservée en espace vert (gestion pluviale, chemin piéton, connexion avec Chemin du Maine et espace vert) / zone Ad du futur PLU s'élève à 4 610 m².

Le projet pourrait comporter 33 lots minimum et un îlot à logements inclusifs.

L'urbaniste va faire passer les missions à lancer rapidement.

Questions diverses :

Une réunion pour l'élaboration des albums photos va être programmée, ainsi qu'une réunion pour le bulletin municipal.

Cérémonie du 11 novembre : 10h45 place de l'église. En fonction de la disponibilité de M. Eric CHOLLET pour l'accompagnement musical.

Nettoyage du cimetière :

l'employé municipal sera présent. Prévoir une collation et café.

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande d'un administré pour déplacer le bac à verre situé sur le parking du Prieuré. Le conseil municipal décide de décaler le bac au fond du parking afin de réduire la gêne sonore et les odeurs.

Convention fourrière :

Le conseil municipal valide la convention proposée par la SPA de Saintes comme les années passées.

Déco Noël :

l'entreprise en charge d'installer les décorations de Noël demande à quelle date la mairie souhaite programmer l'intervention. Le conseil municipal décide de retenir la période du 1^{er} décembre jusqu'à la première semaine de janvier.

Réunion évaluation de l'école :

Une réunion avec l'IEN de Jonzac et le conseiller Pédagogique a eu lieu. Ils ont rencontré à tour de rôle tous les intervenants sur l'école afin d'en comprendre le fonctionnement.

Assemblée générale de L'APE :

Renouvellement du bureau à l'identique.

Diverses manifestations sont prévues sur l'année dont un loto.

Cadeaux des Aînés :

Depuis quelques années, un cadeau est offert aux plus de 80 ans domiciliés sur Pérignac ; en complément cette année un dessin réalisé par les enfants de l'école.

Restaurant :

M. le Maire a reçu les restaurateurs qui l'ont informé d'une évolution de leur projet.

Sage femme :

une sage-femme/échographiste souhaite intégrer la maison médicale . Le bail de location débutera au 1^{er} décembre et l'activité commencera au 1^{er} janvier 2026.

Il s'agit de Mme NATUREL Jennifer.

Aire de covoiturage :

Le dossier travaillé par M. CARMAGNAC et Mme GRENON en partenariat avec le conseil départemental ne pourra voir le jour en 2026 en raison d'un manque de Budget au département.

Vergers Chemin de Martouret :

M. CARMAGNAC a fait un état des lieux ; 24 greffes ont pris, 9 n'ont pas pris ; il en reste 7 à greffer.

Il faudrait également compléter la haie le long de la route.